

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 BUDGET GAL ET ANNEXE

L'approbation du compte de gestion et du compte administratif est remplacé par le compte financier unique.

La commune d'Espéraza s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU ouverte pour les collectivités territoriales et leurs groupements volontaires pour une durée maximale de 3 exercices. Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 1^{ère} fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion. Le CFU est présenté pour le budget principal ainsi que pour le budget annexe.

La concordance des comptes donne le résultat suivant :

BUDGET GENERAL : DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE FIN D'EXERCICE 2023

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
DEPENSES :	2 254 035.76	310 331.77	2 564 367.53
RECETTES :	2 557 096.02	333 501.46	2 890 597.48
SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE (clôture)	303 060.26	23 169.69	326 229.95
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	857 104.69	-181 836.88	675 267.81
RESULTAT CUMULE	1 160 164.95	-158 667.19	1 001 497.76

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

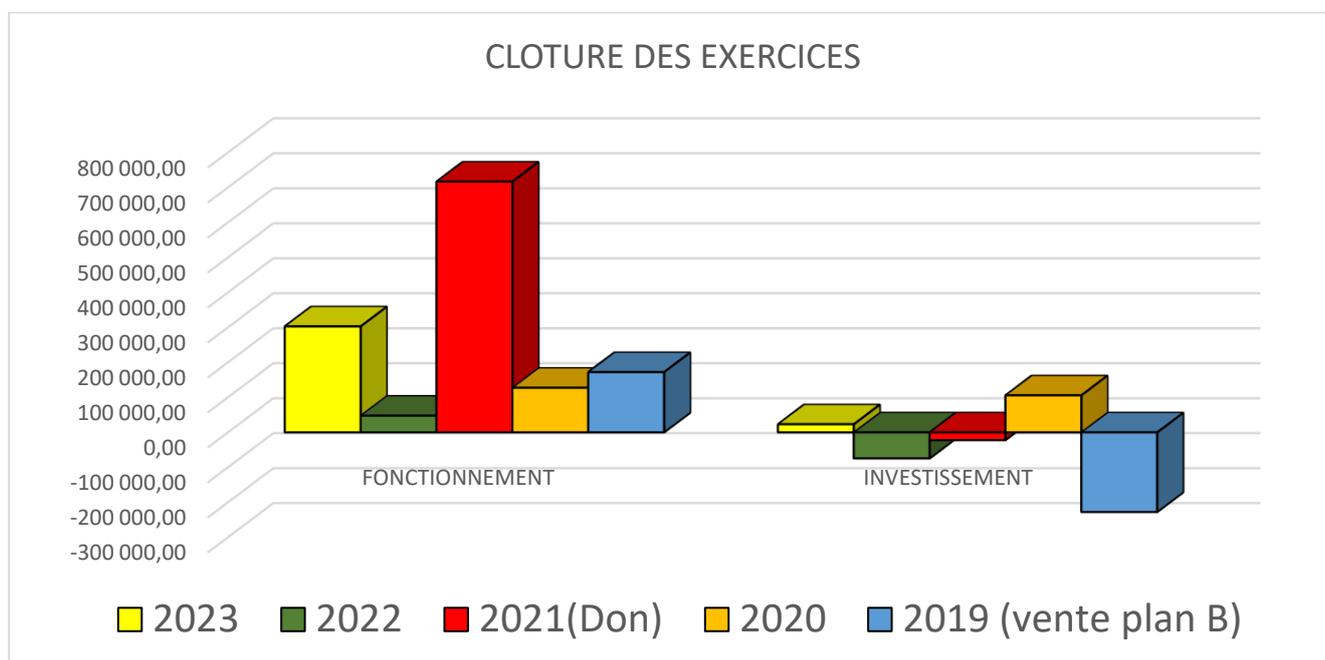
Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le CFU fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont validés par le Trésorier.

On note une exécution financière saine au service des habitants

Clôture des exercices

L'année 2023 se voit clôturée par un excédent en fonctionnement (303 060.26 €) et en investissement (23 169.69 €), le tableau et graphe ci-dessous représentent les résultats des clôtures depuis 2019

CLOTURE EXERCICE	2023	2022	2021(Don)	2020	2019 (vente plan B)
FONCTIONNEMENT	303 060,26	47 967,57	716 931,18	127 357,95	172 329,70
INVESTISSEMENT	23 169,69	-74 553,75	-22 297,59	105 990,59	-227 568,69



1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	REAL 2023	REAL 2022	Variation %
F	FONCTIONNEMENT			
D	DEPENSE	2 254 035,76	2 238 695,15	0.68
011	Charges à caractère général	594 506,57	538 153,91	9.48
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 273 874,83	1 297 224,79	-1.83
014	Atténuations de produits	233 491,00	236 601,00	-1.33
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	56 076,36	-86.92
65	Autres charges de gestion courante	108 537,25	95 531,34	11.98
66	Charges financières	13 249,31	10 963,77	17.25
67	Charges spécifiques	376,80	4 143,98	-999.78

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 594 506.57 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions, baisse de certaines charges avec une bonne gestion des dépenses notamment des fluides et hausse des dépenses qui concerne essentiellement les fournitures de travaux de voirie

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 1 273 874.83 € pour l'année 2023. Elles étaient de 1 297 224.79 € en 2022. Dépenses maîtrisées par un départ en retraite en fin d'année et non remplacé. Au niveau des charges du personnel, l'augmentation d'année en année est « naturelle », Les promotions (modification de structure) et le vieillissement de l'effectif (ancienneté) entraînent ainsi une augmentation de la masse salariale

Pour expliquer en partie cette progression, hors effet d'effectif, on utilise souvent la dénomination GVT (Glissement, vieillesse, technicité).

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs Ces charges s'élèvent à 108 537.25 €.

En 2023, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 29 961 €

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 13 249.31 €. Elles étaient de (à 10 963.77 € en 2022.)

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement des imprévus pour un montant de 376.80 €. (Il s'agit d'une dépense à régulariser sur exercice précédent.)

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	REAL 2023	REAL 2022	Variation %
R	RECETTE	2 558 535,02	2 287 522,45	11,85
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	59 783,56	76 317,06	-21,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000,00	4 000,00	-25,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	139 114,53	134 730,91	3,25
73	Impôts et taxes	1 641 937,51	1 436 457,01	14,30
74	Dotations et participations	579 685,50	532 070,44	8,95
75	Autres produits de gestion courante	91 420,84	91 888,88	-0,51
76	Produits financiers	21,61	16,21	33,31
77	Produits spécifiques	43 571,47	12 041,94	261,83

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

L'atténuation des charges correspond au remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie. En 2023 le montant des remboursements est de 59 783.56, environ 22 % en moins qu'en 2022, ce qui signifie qu'il y a eu moins de personnel malade. (L'assurance du personnel nous coûte 49 000 €)

2) **Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement : De la cantine, la garderie, les Marchés ; Occupation du domaine public ; abonnement médiathèque, concessions cimetière, camping-car, pâturage. Une légère augmentation par rapport à 2022

3) **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 60.59 %

Taxe sur le foncier non bâti : 65.43 %

Taxe habitation : 21.19 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national appelé plus communément base locative, le produit est obtenu en multipliant les bases par les taux votés.

Le chapitre 73 regroupe également les allocations compensatrices de la CCPA, les 14.30% de recettes s'explique aussi par une réactualisation des allocations compensatrices de la CCPA et un remboursement de 141 000 €.

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : (Le maintien de ces recettes est dû au fait que la commune est « Bourg centre » Si la Dotation forfaitaire et la péréquation baisse, la DSR augmente)

	Dotation forfaitaire	Dotation Solidarité Rurale (DSR)	Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	TOTAL DGF
2019	156 202	257 013	79 368	492 583
2020	151 677	258 652	73 772	484 101
2021	148 116	273 875	67 876	489 867
2022	143 309	279 911	62 571	485 791
2023	142 600	298 428	61 918	502 946

Le chapitre 74 regroupe également le FCTVA en fonctionnement, les régies de Police ...

5) Les autres produits de gestion courantes (chapitre 75) :

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2023 est de 91420.84 € (montant stable par rapport à 2022 -0.51%).

6) Les produits spécifiques (chapitre 77) Le montant des recettes exceptionnelles correspond à des remboursements liés à des erreurs de facturation (EDF) et des ventes (maison 27 000 €)

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

I	INVESTISSEMENT	REAL 2022	REAL 2023
D	DEPENSE	413 470,16	310 331,77
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 000,00	3 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	20 800,78
16	Emprunts et dettes assimilées	110 995,78	128 679,21
20	Immobilisations incorporelles	15 684,00	3 240,00
21	Immobilisations corporelles	282 790,38	154 611,78
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00

1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 128 679.21 euros € en 2023.

Pour mémoire, la commune a plusieurs emprunts :

Désignation	Prêteur	Capital (€)	1 ^{ière} Ech.	Taux (%)	Durée	Date clôture
TV BATIMENTS DIVERS	CRCA	91 469,41	30/06/1999	4,15	30 ans(s)	Juin-29
LOGEMENTS SOCIAUX POSTE	CAISSE DES DEP ET CONSIGN	191 125,33	01/06/2000	3,8	25 ans(s)	Juin-25
LOGEMENT PERCEPTION	CAISSE DES DEP ET CONSIGN	180 868,00	01/02/2006	3,45	30 ans(s)	Févr-36
RENOV RUES CVILLE ET MAISON DES ARTS	CRCA	350 000,00	05/01/2015	3,16	12 ans(s)	Janv-27
TRAVAUX DIVERS	CRCA	500 000,00	01/01/2016	1,66	10 ans(s)	Janv-26
MAISON DES ARTS BIS	CRCA	164 000,00	12/12/2019	1,91	15 ans(s)	Dec-34
TRACTEUR TONDEUSE	CRCA	32 208,00	05/02/2022	0,37	60 mois	Fev,2027

- 2) Chapitres 21 et 23

Les investissements payés en 2023 sont les suivants :

Objet	Montant
INSTALLATION EXTENSION VIDEO PROTECTION	65155,2
POMPES A CHALEUR SALLE Municipale Service technique	10024,5
AIRE DE JEUX	12957,6
POSE AIRE DE JEUX	12696
ECLAIRAGE PUBLIC	2633,82
REPRISE ET CREUSEMENT CONCESSION	1240
REFECTION TOITURE TERRASSE PREAU ECOLE	28075,73
CLIMATISATION SALLE COMMUNALE	4773,34

GOUDRONNAGE SAVONET ET MALRAUX	10658,7
CHAISES ET TABLES FESTIVITES	5406,89
PC SERVICES TECHNIQUES	990

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

I	INVESTISSEMENT	REAL 2022	REAL 2023
R	RECETTE	297 993,71	333 501,46
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56 076,36	30 000,00
041	Opérations patrimoniales	0	20 800,78
10	Dotations, fonds divers et réserves	164 041,33	263 623,57
13	Subventions d'investissement	45 778,02	16 450,50
16	Emprunts et dettes assimilées	32 098,00	2 626,61

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 333 501.46 €. Elles comprennent :

Les recettes réelles

Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 16 450.50€ (chapitre 13) qui émanent de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la vidéo surveillance et du ministère de l'agriculture pour la cantine

Chapitre 10 :

- Du FCTVA pour 40 282.96 €
- De la taxe d'aménagement pour 581.03 €
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 222 759.58 €.

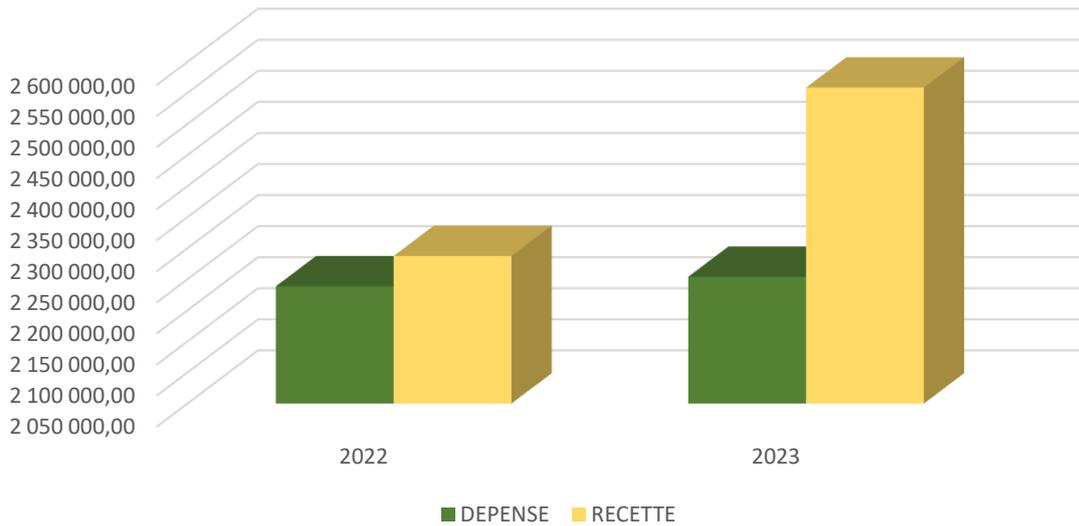
Le chapitre 16 correspond à des régularisations ou rectifications des emprunts

Les recettes d'ordre (chapitre 040)

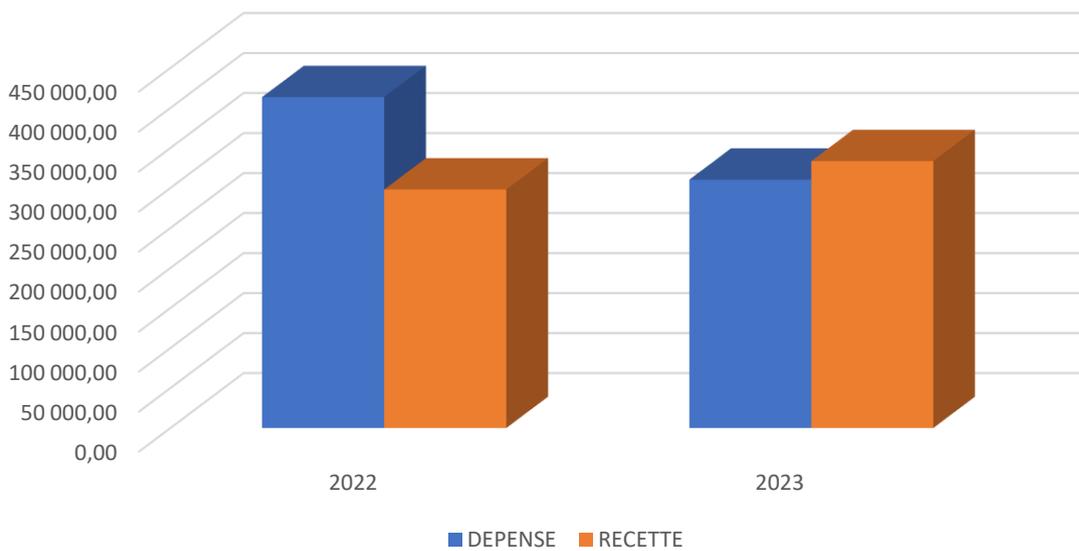
- Qui représentent des écritures comptables pour un montant de 30 000 €

III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU CFU - BUDGET PRINCIPAL RECAPITULATION

SECTION FONCTIONNEMENT



SECTION INVESTISSEMENT



BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

DETERMINATION DU RESULTAT CUMULE FIN D'EXERCICE 2023

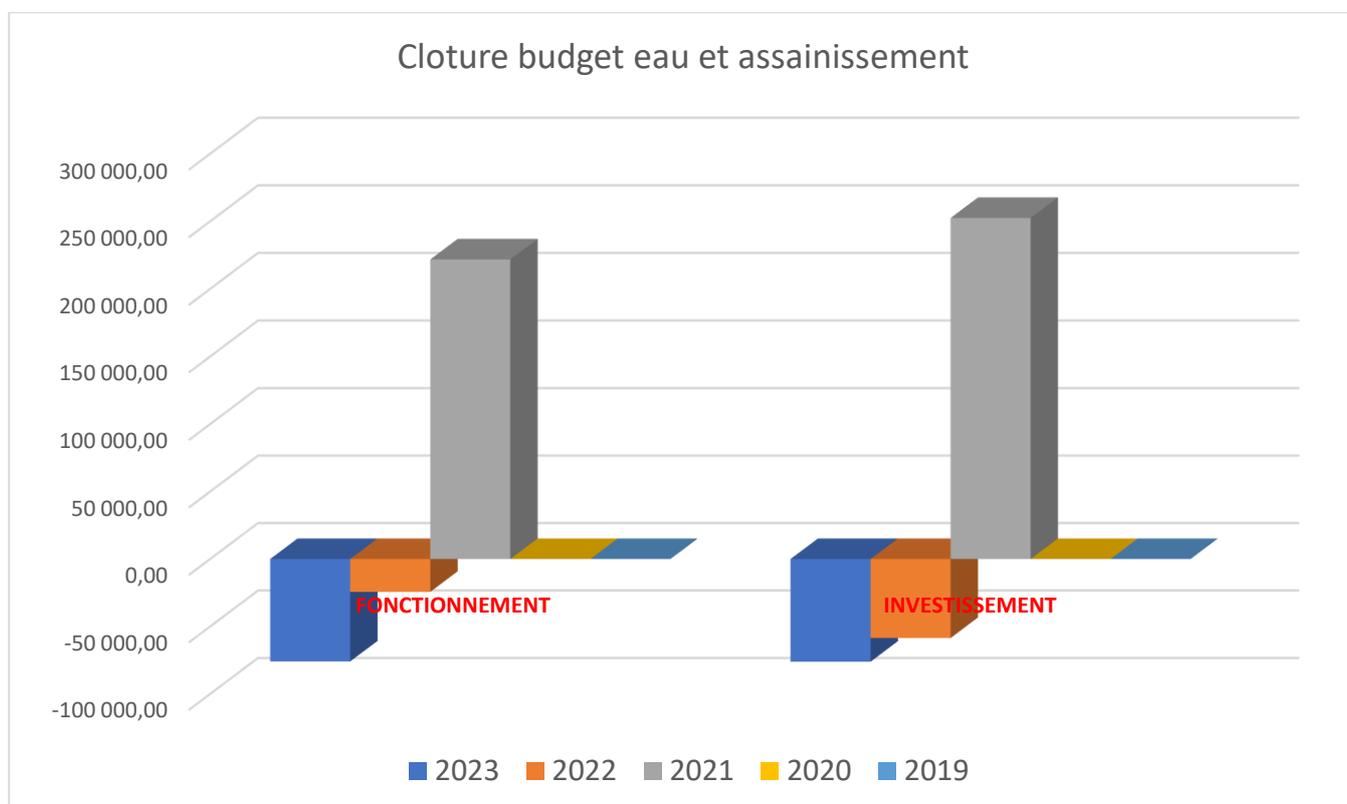
	FONCTIONNEMENT	EXPLOITATION	TOTAL CUMULE
DEPENSES :	183 995.88	201 275.49	385 271,37
RECETTES :	108 106.05	125 179.09	233 285,14
SOLDE DES REALISATIONS DE L'EXERCICE	- 75 889,83	- 76 096,40	-151 986,23
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	326 935.19	136 683.74	463 618,93
RESULTAT CUMULE	251 045,36	60 587,34	311 632,7

Clôture des exercices

L'année 2023 se voit clôturée par un déficit en fonctionnement (75 889,83 €) et en investissement (76 096,4 €),

Le tableau et graphe ci-dessous représentent les résultats des clôtures depuis 2019

CLOTURE EXERCICE	2023	2022	2021	2020	
FONCTIONNEMENT	- 75 889,83	-24 344.23	221 794,54	175 027.23	
INVESTISSEMENT	- 76 096,40	-58 549,55	252 459,47	205 273.37	



1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	Real 2022	REAL 2023
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	121 039,91	183 995,88
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	53 937,6	52 052,44
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 555,43	77 307,82
66	CHARGES FINANCIERES	1922,88	1721,5
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21624	52 914,12
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0

La chapitre 11 : les dépenses en eau sont pour le plus gros de 48 281.30 € (50 079.71 € en 2022) ; l'achat d'une pompe pour le site du city Park, ; l'électricité pour la pompe épuration etc....

Les charges exceptionnelles correspondent à une dépense imprévue suite à une erreur sur exercices antérieurs de 2020 ! il a fallu rembourser 52 914.12 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	REAL2022	REAL 2023
F	FONCTIONNEMENT		
R	RECETTE	148 753,88	108 106,05
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5500	5500
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	92 523,56	64 745,21
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	50 730,32	35 115,41
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	493,1
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	2252,33

Chapitre 70 : Les principales recettes proviennent de l'Affermage

Chapitre 74, il s'agit des effluents (Coût d'Amortissement de la station d'épuration) re facturés à Campagne sur Aude

2. LA SECTION INVESTISSEMENT (OU EXPLOITATION)

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	REAL2022	REAL 2023
I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	102 104,98	201 275,49
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	5500	5500
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4027,34	4228,72
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	92 577,64	191 546,77
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0

Chapitre 16 : Remboursement de l'emprunt pour la station d'épuration contracté le 1^{er} juin 2000 pour une durée de 30 ans, un seul emprunt sur ce budget.

Chapitre 21 : correspondent aux investissements concernant les travaux d'assainissement sur la commune entamés depuis 3 ans, vous trouverez le détail 2023 ci-dessous :

Objet	Montant
RENOUVELLEMENT CANALISATION RUE BRANLY/JEAN MOULIN	61 642,12
RENOUVELEMENT CANALISATION RUE JEAN MOULIN	25 533,40
REALISATION EXTENSION DE RESEAU AEP	16 523,66
RENOUVELLEMENT CANALISATION RUE JEAN MOULIN/GABRIEL FAURE/ LOUIS LANAU	22 290,26
RENOUVELLEMENT CANALISATION RUE JEAN MOULIN/PIERRE ET MARIE CURIE	28 372,33
CANALISATION RUE LOUIS LANAU	37 185,00
	191 546,77

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	REAL2022	REAL 2023
R	RECETTE	43 555,43	125 179,09
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	0	0
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0	0
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 555,43	77 307,82
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	18 617,27
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	29 254

Les opérations d'ordre ne sont que des écritures d'ordre

Le chapitre 10 correspond au FCTVA

Le chapitre 13 sont les subventions reçues (département et agence de l'eau pour les travaux d'assainissement du Faby)

3 -DONNEES SYNTHETIQUES DU CFU - RECAPITULATION

